NORME INTERNATIONALE

ISO 11795

Deuxième édition
2018-06

Pneumatiques pour roues motrices de tracteurs agricoles — Explication de l'indice de circonférence de roulement (RCI) et de l'indice de rayon de roulement (SRI) et de la méthode de mesure de la circonférence de roulement

Agricultural tractor drive wheel tyres — Explanation of rolling circumference index (RCI) and speed radius index (SRI) and method of measuring tyre rolling circumference

Numéro de référence
ISO 11795:2018(F)

© ISO 2018



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**
Introduction ..... **v**
1 Domaine d'application **1**
2 Références normatives **1**
3 Termes et définitions **1**
4 Principe **2**
5 Conditions d'essai **2**
5.1 Montage des pneumatiques 2
5.2 Pneumatiques d'essai 2
5.3 Charge de pneumatique et pression de gonflage 2
5.4 Mesurage du pneumatique 2
5.5 Piste d'essai 2
5.6 Conditions météorologiques 2
5.7 Mesurage d'essai 2
5.8 Vitesse d'essai 2
6 Méthode d'essai **3**
6.1 Préparation de l'essai 3
6.2 Mode opératoire de l'essai 3
7 Expression des résultats **3**
8 Rapport d'essai **3**
9 Autres conditions d'essai **4**
10 Indice de circonférence de roulement (RCI *«Rolling Circumference Index»*) **4**
11 Indice de rayon de roulement (SRI *«Speed Radius Index»*) **5**

© ISO 2018 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à ses futures mises à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles rédactionnelles des Directives ISO/CEI, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Des précisions sur tout droit de propriété constaté pendant l'élaboration du document figureront dans l'introduction et/ou sur la liste des déclarations de brevets soumises à l'ISO (voir www.iso.org/patents).

Toute désignation commerciale utilisée dans le présent document y figure à titre d'information pour les utilisateurs et ne constitue pas une approbation.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/foreword.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 31, *Pneus, jantes et valves*, sous-comité SC 5, *Pneus et jantes pour machines agricoles*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 11795:1997), qui a fait l'objet d'une révision technique. Par ailleurs, elle intègre l'amendement ISO 11795:1997/Amd.1:2010.

 © ISO 2018 – Tous droits réservés

Introduction

Sur les tracteurs agricoles à transmission intégrale à quatre roues motrices, les couplages pneumatiques avant et arrière avec des pneus de tailles différentes demandent des valeurs de circonférence de roulement exactes. La méthode d'essai pour déterminer la circonférence de roulement, décrite dans le présent document, a été élaborée pour répondre à ce besoin. Les valeurs ainsi obtenues ne sont pas destinées à donner un niveau de performances ou de qualité.

La vitesse d'essai a été choisie pour correspondre à la vitesse typique de travail utilisée, quand le système de transmission intégrale à quatre roues motrices est enclenché et que les conditions de couplage sont les plus pénalisantes. En conduite sur route, la transmission intégrale à quatre roues motrices est généralement débrayée. Par conséquent, la détermination de la circonférence de roulement n'a pas d'incidence sur les vitesses maximales du pneumatique (c'est-à-dire 30 km/h ou 40 km/h). Néanmoins, d'autres vitesses ou conditions d'essai peuvent être choisies à condition que cela soit dûment consigné dans les résultats.

© ISO 2018 – Tous droits réservés

Pneumatiques pour roues motrices de tracteurs agricoles — Explication de l'indice de circonférence de roulement (RCI) et de l'indice de rayon de roulement (SRI) et de la méthode de mesure de la circonférence de roulement

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie une méthode de mesure de la circonférence de roulement des pneumatiques neufs sous condition de charge destinés à être montés sur tracteurs et machines agricoles et s'applique aux pneumatiques de structure diagonale et radiale, montés sur les roues motrices de tracteurs agricoles. Elle comprend également une explication de l'indice de circonférence de roulement (RCI) et de l'indice de rayon de roulement (SRI).

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris d'éventuels amendements) s'applique.

ISO 4251-1, *Pneumatiques (séries à marquage équivalent nappes) et jantes pour tracteurs et machines agricoles — Partie 1: Désignations et cotes des pneumatiques, et profils de jantes approuvés*

ISO 4251-2, *Pneumatiques (séries à marquage équivalent nappes) et jantes pour tracteurs et machines agricoles — Partie 2: Capacités de charge de pneumatiques*

ISO 7867-1, *Pneumatiques de la série millimétrique pour machines agricoles, engins forestiers et engins de construction — Partie 1: Désignation, cotes et marquages de pneumatiques et couples pneumatiques-jantes*

ISO 7867-2, *Pneumatiques de la série millimétrique pour machines agricoles, engins forestiers et engins de construction — Partie 2: Capacités de charge de pneumatiques pour machines agricoles*

ISO 8664, *Pneumatiques pour tracteurs et machines agricoles — Pneumatiques radiaux pour roues motrices portant une désignation de dimension par code et une description d'utilisation*

3 Termes et définitions

Aux fins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse https://www.iso.org/obp

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse http://www.electropedia.org/

3.1
circonférence de roulement du pneumatique
distance parcourue par le centre (l'essieu) du pneumatique en un tour complet dans des conditions spécifiées

Note 1 à l'article: Les conditions d'essai sont spécifiées à l'Article 5.

© ISO 2018 – Tous droits réservés